Certifié exécutoire par le Maire compte
tenu de la Sous-Préfecture
le 29.9.2000 et de la publication
le 29.9.2000
Le Maire,

YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2000

DELIBERATION N°2000/09/797

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE L'ESSONNE DANS LE CADRE D'UNE ETUDE RELATIVE AUX MODALITES DE FONCTIONNEMENT D'UNE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT le projet des communes de Boussy-Saint-Antoine, de Brunoy, d'Epinay-sous-Sénart et d'Yerres de créer une communauté d'agglomération,

VU la délibération n°99-7-25 du Conseil Général de l'Essonne subventionnant, à hauteur de 80 % du montant hors taxes, les études relatives aux modalités financières et organisationnelles de la mise en œuvre d'une communauté d'agglomération,

VU l'avis de la Commission des Finances,

A la majorité des voix (3 abstentions : Mme QUAINQUARD, M. PICARD, Mme GREMILLON, 1 contre : M. GAUTHIER),

SOLLICITE de la part du Conseil Général de l'Essonne une subvention au taux maximum pour le financement d'une étude relative aux modalités financières et organisationnelles de la mise en œuvre d'une communauté d'agglomération

DIT que la commune de Boussy-Saint-Antoine est désignée mandataire sur cette opération,

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer tout document relatif à l'attribution de cette subvention.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

REÇU LE
29 SEP. 2000
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE